



Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Délégation de signature à certains agents communaux
Urbanisme règlementaire – Instruction et certificats

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-19 et L.2122-20, relatifs aux délégations de signature accordées par le Maire à certains agents communaux,

vu le code de l'urbanisme, notamment son article L.423-1,

vu le code des relations entre le public et l'administration notamment son article R.113-10,

considérant que le Maire peut déléguer sa signature pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme,

vu la situation administrative des agents communaux, ci-après nommés,

ARRETE

ARTICLE 1 : ABROGE et REMPLACE l'arrêté du 17 juin 2024 et DONNE délégation de signature à certains agents communaux, conformément au tableau ci-dessous, sous sa surveillance et sa responsabilité, pour :

- Les actes d'instructions et notamment les récépissés de dépôt et accusés de réception de dossier, les lettres de notification du délai d'instruction et les demandes de pièces complémentaires concernant :
 - les demandes de permis de construire,
 - les demandes de permis de démolir,
 - les prorogations et les reports de délai des permis de construire et de démolir,
 - les demandes de permis d'aménager,
 - les déclarations préalables,
 - les certificats d'urbanisme.

1/ Mme Muriel PAITRY	Attaché principal, responsable du service urbanisme règlementaire.
2/ Mr Thibault RABIER	Attaché territorial contractuel, responsable secteur instruction, service urbanisme règlementaire.
3/ Mme Véronique MOLY	Ingénieur en chef, directrice de la direction du développement urbain.
4/ Mr Alain BAURE	Directeur territorial, responsable du service des affaires foncières locatives et commerciales.
5/ Mme Anaïs PRAT-CORONA	Attaché territorial contractuel, responsable du service habitat.

ARTICLE 2 : DONNE délégation à certains agents communaux conformément au tableau ci-dessous, sous sa surveillance et sa responsabilité pour :

- signer les certificats d'urbanisme d'information sur le territoire de la commune d'Ivry-sur-Seine.
- signer les certificats de numérotage sur le territoire de la commune d'Ivry-sur-Seine.

1/ Mme Muriel PAITRY	Attaché principal, responsable du service urbanisme règlementaire.
2/ Mme Véronique MOLY	Ingénieur en chef, directrice de la direction du développement urbain.
3/ Mr Alain BAURE	Directeur territorial, responsable du service des affaires foncières locatives et commerciales.
4/ Mme Anaïs PRAT-CORONA	Attaché territorial contractuel, responsable du service habitat.

ARTICLE 3 : PRECISE que l'ordre de préséance fixé pour l'exercice des présentes délégations est celui des numérotations indiquées ci-dessus.

ARTICLE 4 : PRECISE que les présentes délégations sont liées à l'exercice effectif des fonctions auxquelles elles se rattachent, qu'elles subsisteront tant qu'elles ne seront pas abrogées ou rapportées, et qu'elles prendront fin en tout état de cause à l'expiration du mandat en cours.

ARTICLE 5 : AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication :

- à Madame la Préfète du Val-de-Marne,
- aux intéressé(e)s pour notification.

FAIT EN MAIRIE LE 06 DEC. 2024

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 06 DEC. 2024
RECU EN PREFECTURE
LE 06 DEC. 2024
PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE
LE 06 DEC. 2024

Le Maire d'Ivry-sur-Seine


Philippe BOUYSSON



Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif est de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20241206-AR202412_04-AI
Date de télétransmission : 06/12/2024
Date de réception préfecture : 06/12/2024